

**RU
TERRE
DE
SAVOIE MI
LLY**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Révision du PLUiHM

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

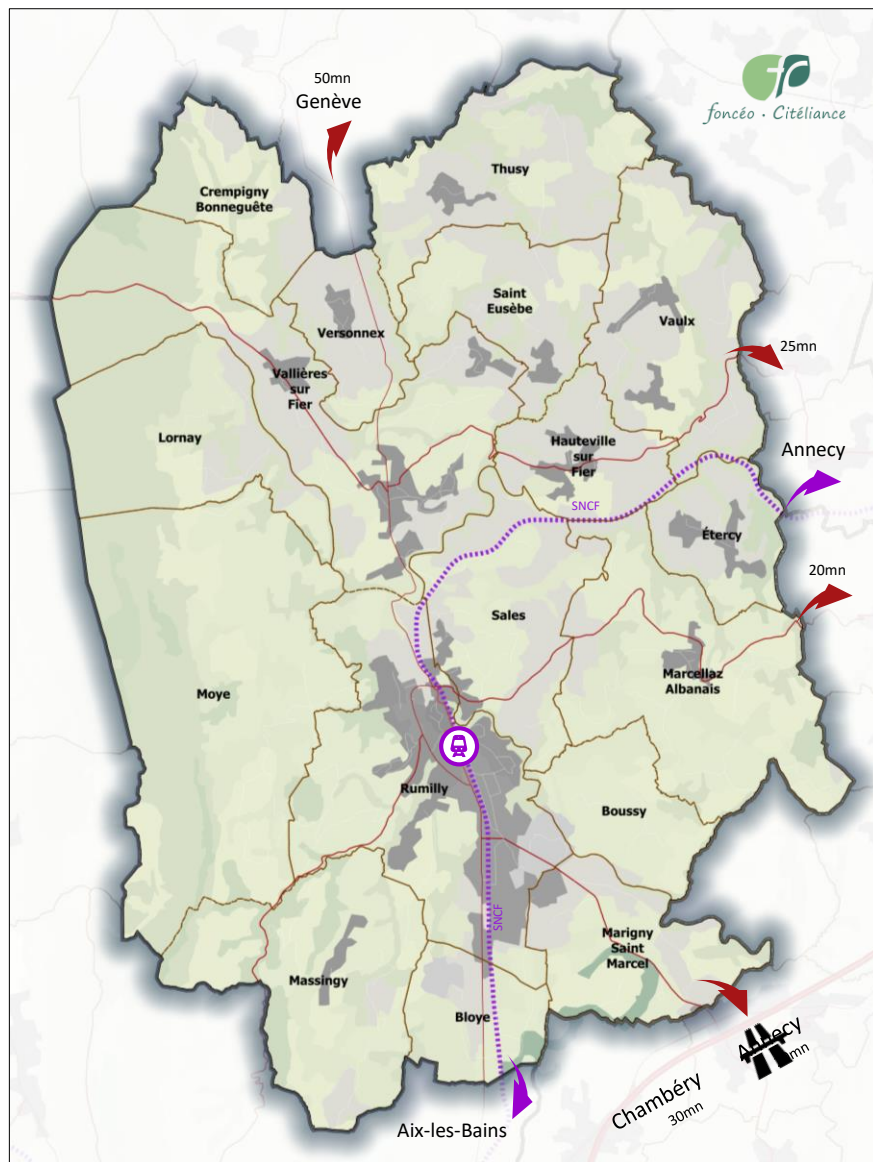
Réunion publique de concertation

7 janvier 2025 – Rumilly

14 janvier 2025 – Versonnex

21 janvier 2025 – Marcellaz-Albanais

Une situation avantageuse



Un EPCI intermédiaire, 8^{ème} EPCI du département, 17 communes pour
32.739 habitants en 2021

*Un PLUiH récent : 3 février 2020
+ modification n°1 approuvée sept. 2022
+ modification n°2 approuvée sept. 2024*

→ *Mais un contexte qui évolue rapidement*



**+ 380 habitants/an
sur 1990-2010**

**+ 430 habitants/an
sur 2010-2020**

→ **60% solde migratoire
40% solde naturel**

1200 logts autorisés en 2 ans*

** Alors que le PLUiH prévoit une capacité maximale
de 4000 logts / 10 ans*

Pourquoi réviser le PLUiH ? → l'enjeu de la pression immobilière

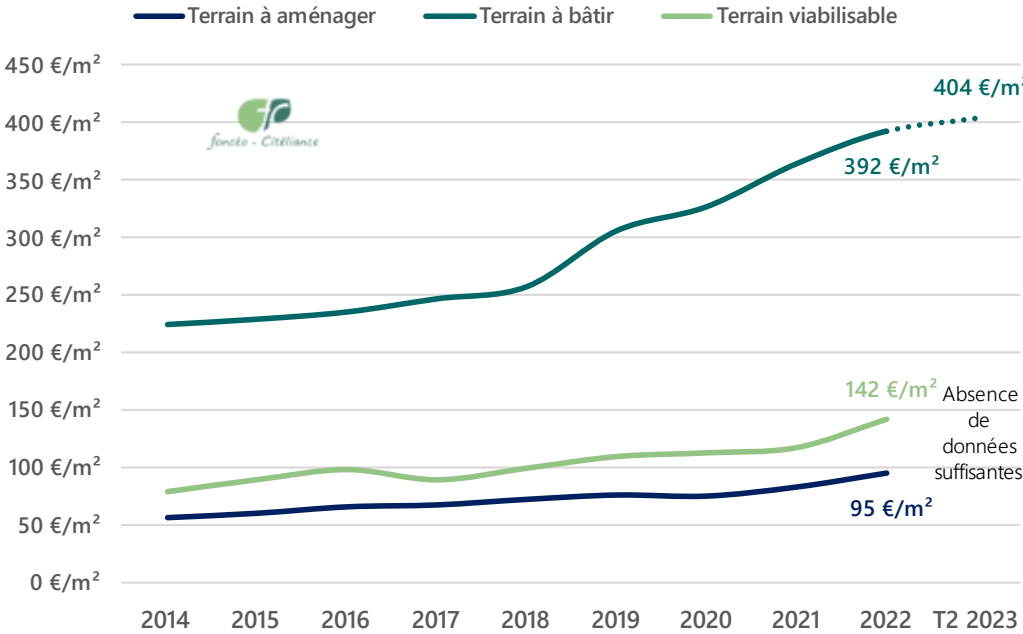
Un renchérissement du coût du foncier et une évolution marquée des modes de production de logement

→ augmentation de près de 80% du coût m² des terrains à bâtir en 10 ans

Un contexte inflationniste qui impose de se munir d'une stratégie d'acquisition foncière, notamment pour pouvoir continuer à réaliser des équipements publics.

→ le collectif devient majoritaire dans la production, y compris dans les villages et les hameaux sur les grands fonciers

→ Un repli sur l'individuel pur, sur les petits tènements par divisions parcellaires dans les villages



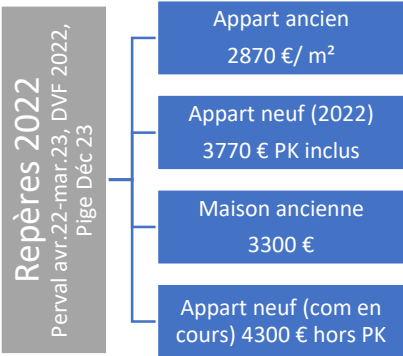
Chef-lieu de Thusy

Pourquoi réviser le PLUiH ? → l'enjeu de la pression immobilière

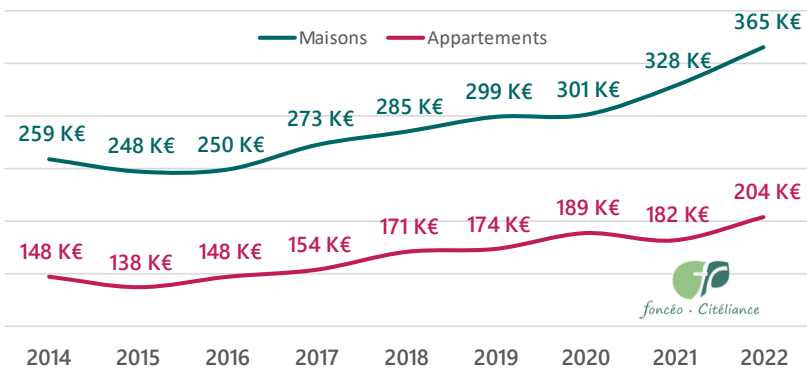
Des difficultés pour accéder à la propriété

Un logement neuf très désolvabilisant

Un ménage perd plus d'une pièce lorsqu'il achète un appartement neuf plutôt qu'un appartement ancien

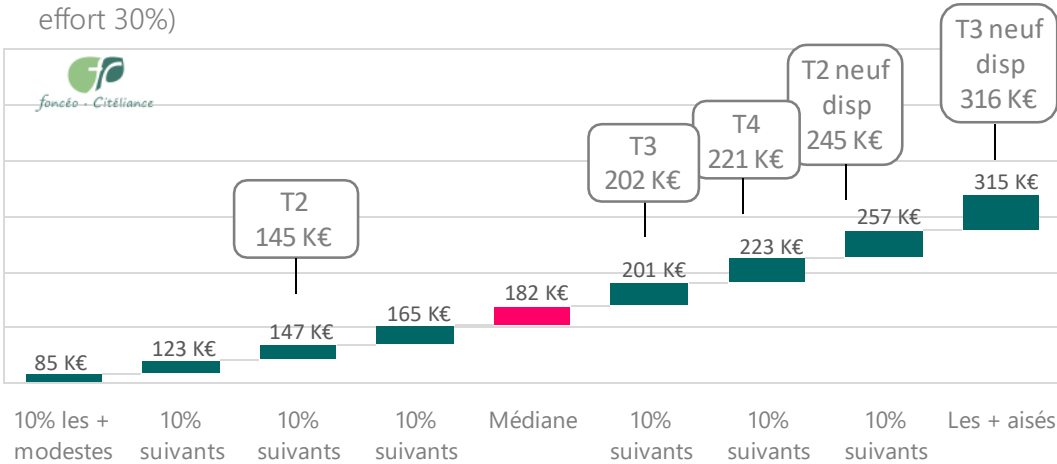


CC Rumilly Terre de Savoie, évolution du prix moyen des logements anciens | Traitement Foncéo-Citéliance des données DVF Etalab, mutations d'un seul logement



Seuls 40% des 30-39 ans peuvent acheter un appartement T3 ancien vendu 202 K€

CC Rumilly Terre de Savoie, capacité d'acquisition des 30-39 ans comparée aux prix des logements | Traitement Foncéo-Citéliance données INSEE 2020 (budget parking inclus selon profil type, TEG 5,5% Nov. 23, 20 ans, effort 30%)



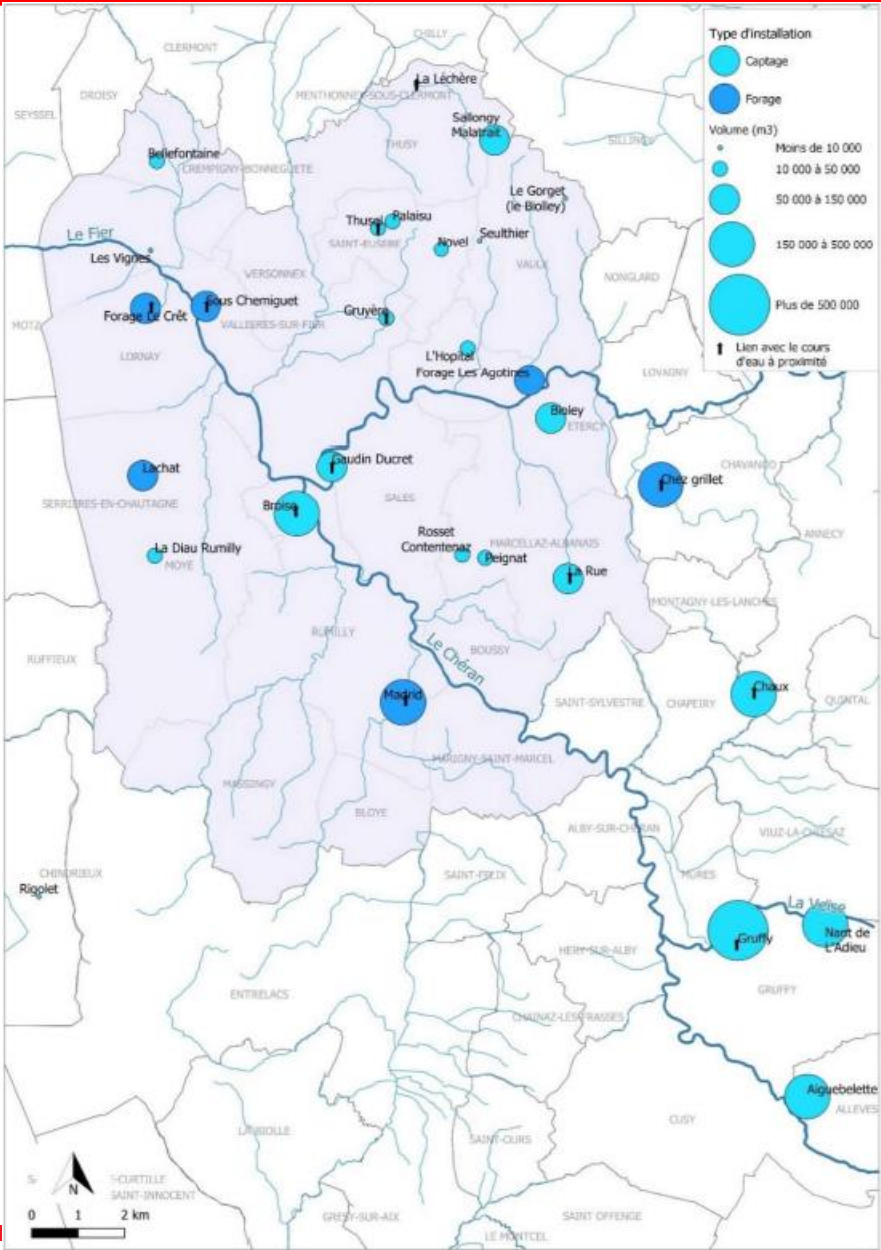
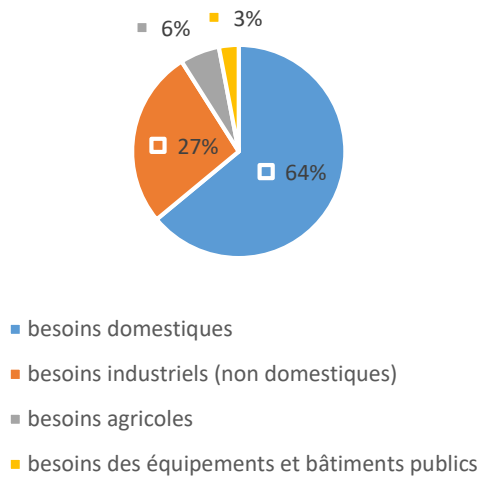
Pourquoi réviser le PLUiH ? → l'enjeu de la capacité des ressources

Un bilan ressources / besoins déficitaire

- > 43% des volumes proviennent de l'extérieur du territoire mais dont Rumilly Terre de Savoie est gestionnaire (secteur de la Veise) ;
- > 42% des volumes proviennent de ressources situées à l'intérieur de son territoire ;
- > 15% des volumes produits sont achetés aux intercommunalités voisines

Il convient d'adapter le potentiel foncier en fonction des capacités de l'alimentation

Répartition globale des volumes consommés selon le type d'usage

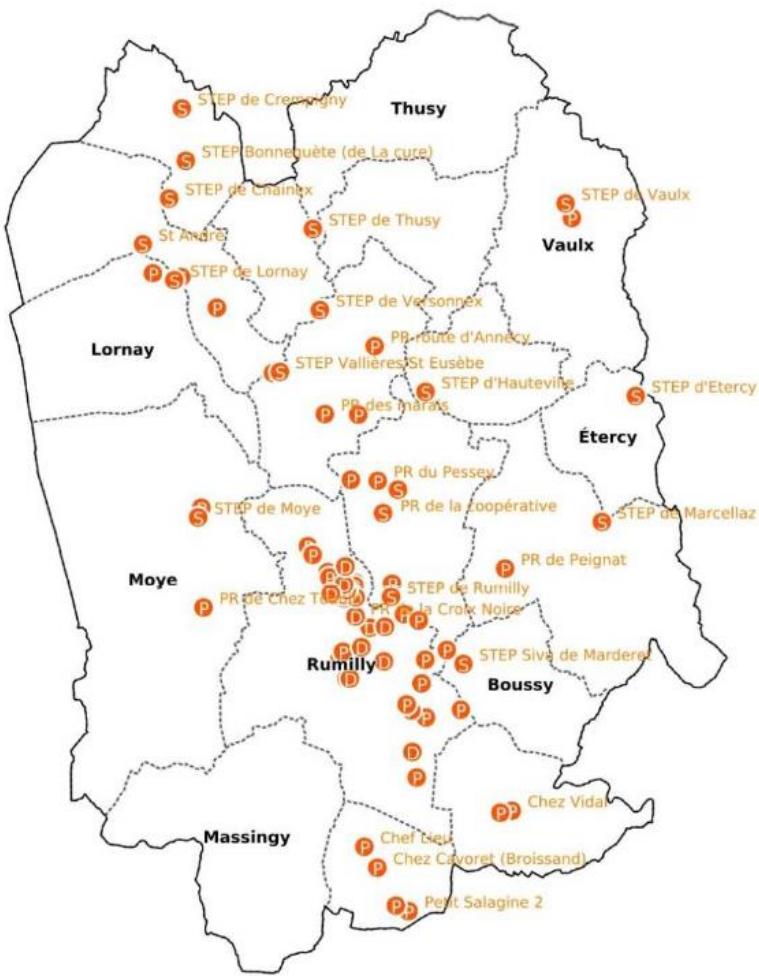


Pourquoi réviser le PLUiH ? → l'enjeu de l'assainissement

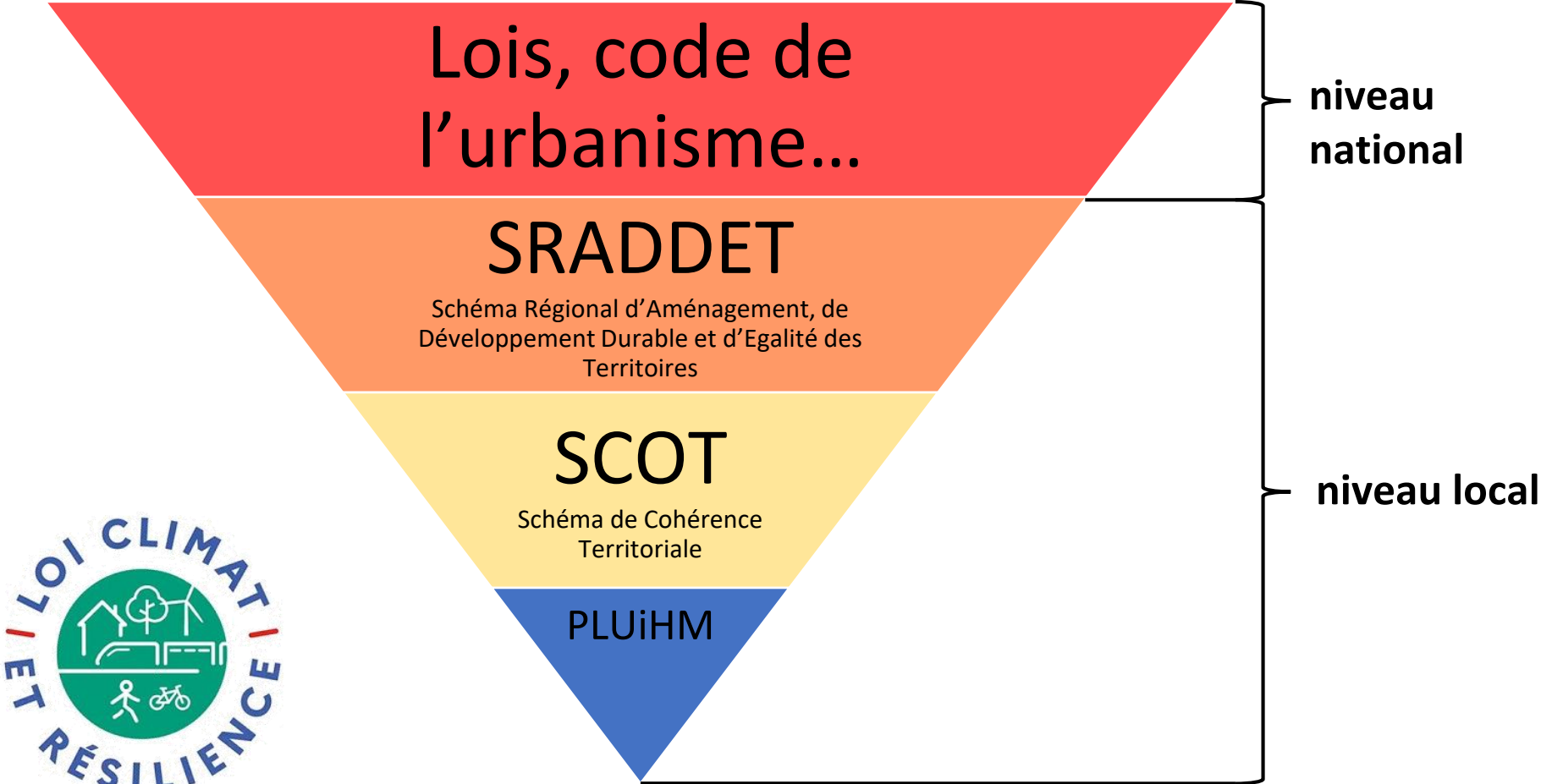
Des stations de traitement des eaux usées (STEU) à renforcer

- > Des STEU arrivant en limite de capacité (10 stations aux analyses non conformes).
- > 19 % des installations d'assainissement collectif non conformes et/ou sous-estimées.
- > 21 % des rejets des STEP sont non conformes.

Il convient de conditionner la poursuite du développement au renforcement des capacités des STEU



Pourquoi réviser le PLUiH ? → un environnement législatif en évolution



Pourquoi réviser le PLUiH ? → un environnement législatif en évolution

LE SCOT DU BASSIN ANNÉCIEN

- De nouveaux objectifs de production de logements sociaux
- De nouveaux objectifs de sobriété foncière

Armature territoriale du SCoT

 Cœur d'agglomération

 Annecy cœur d'agglomération

 Autres communes du cœur d'agglomération

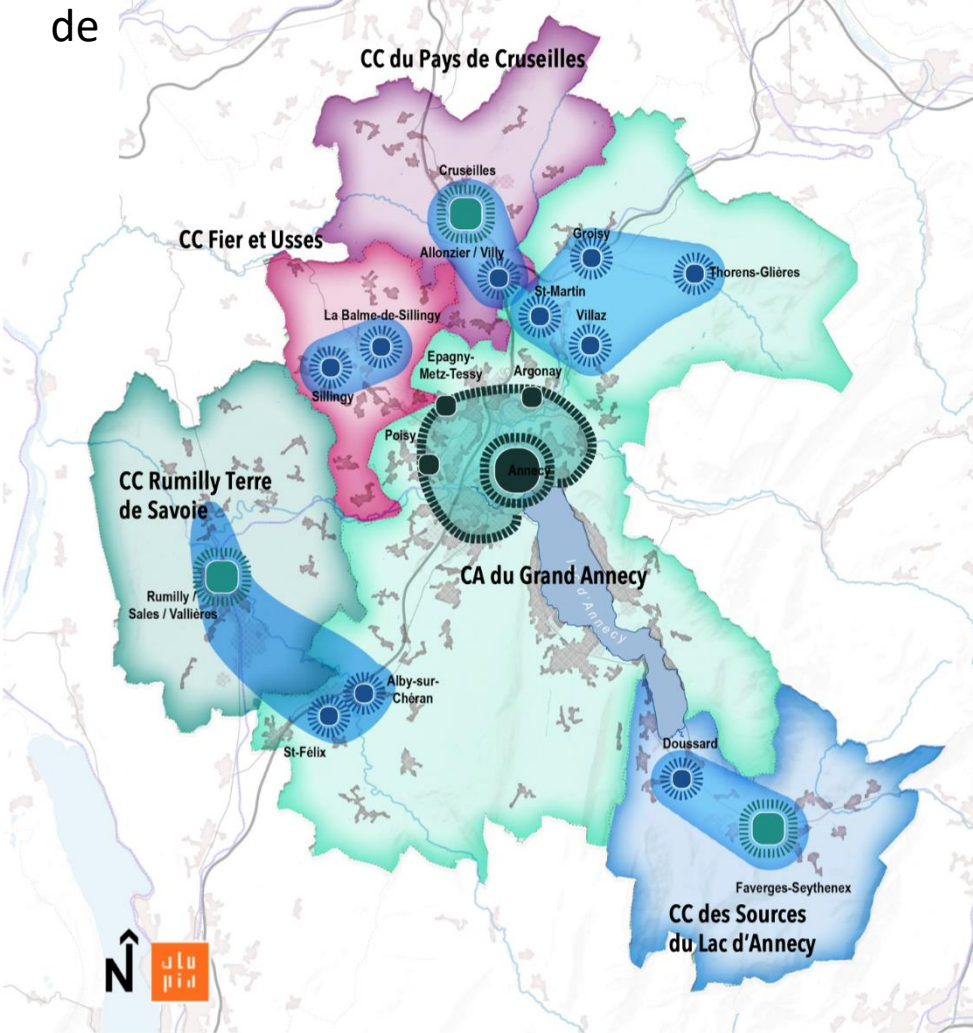
 Pôle d'appui

 Pôle relais

 Espace pluripôle à l'échelle duquel s'organisent des complémentarités fonctionnelles

Territorialisation

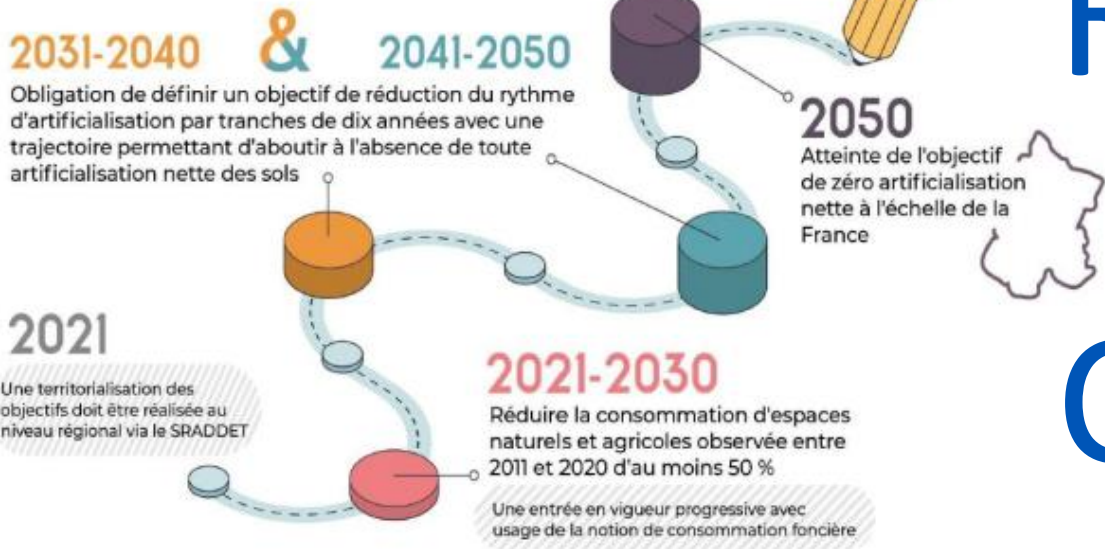
 À l'échelle des intercommunalités



Pourquoi réviser le PLUiH ? → un environnement législatif en évolution

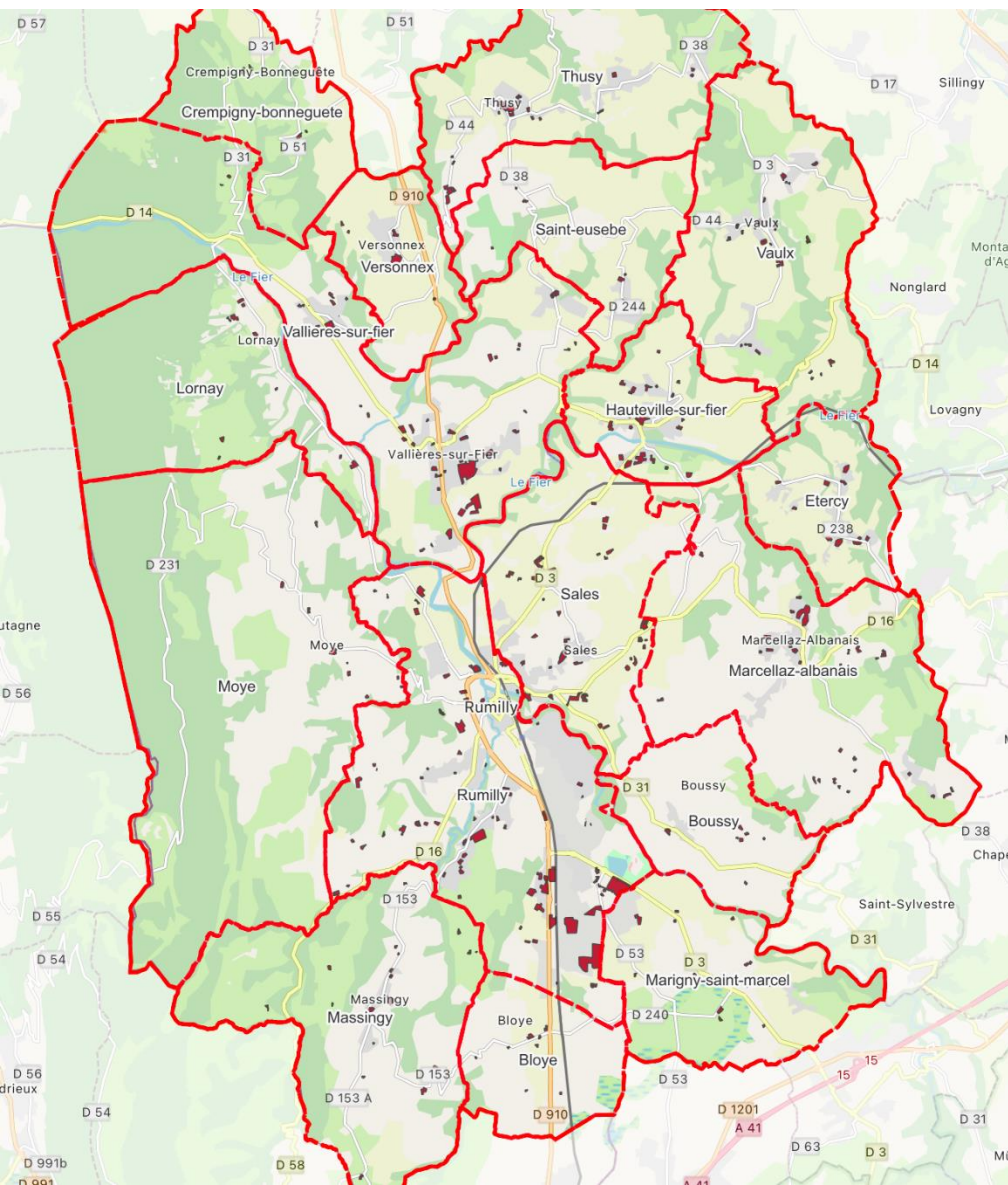
LA LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE

LA TEMPORALITÉ POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE D'ICI 2050



- É** **VITER**
→ Mobiliser en priorité l'enveloppe urbaine
- R** **ÉDUIRE**
→ Mobiliser si besoin les espaces agricoles ou naturels contraints (par exemple ceinturés dans l'urbanisation)
→ Préserver au maximum les terrains déclarés à la PAC, ...
- C** **OMPENSER**
→ Si intérêt général majeur

Pourquoi réviser le PLUiH ? → un environnement législatif en évolution



**140 ha d'ENAF*
consommés sur
2011-2021**

****Espaces Naturels Agricoles et Forestiers***



- dent-creuse** de plus de 2500 m2

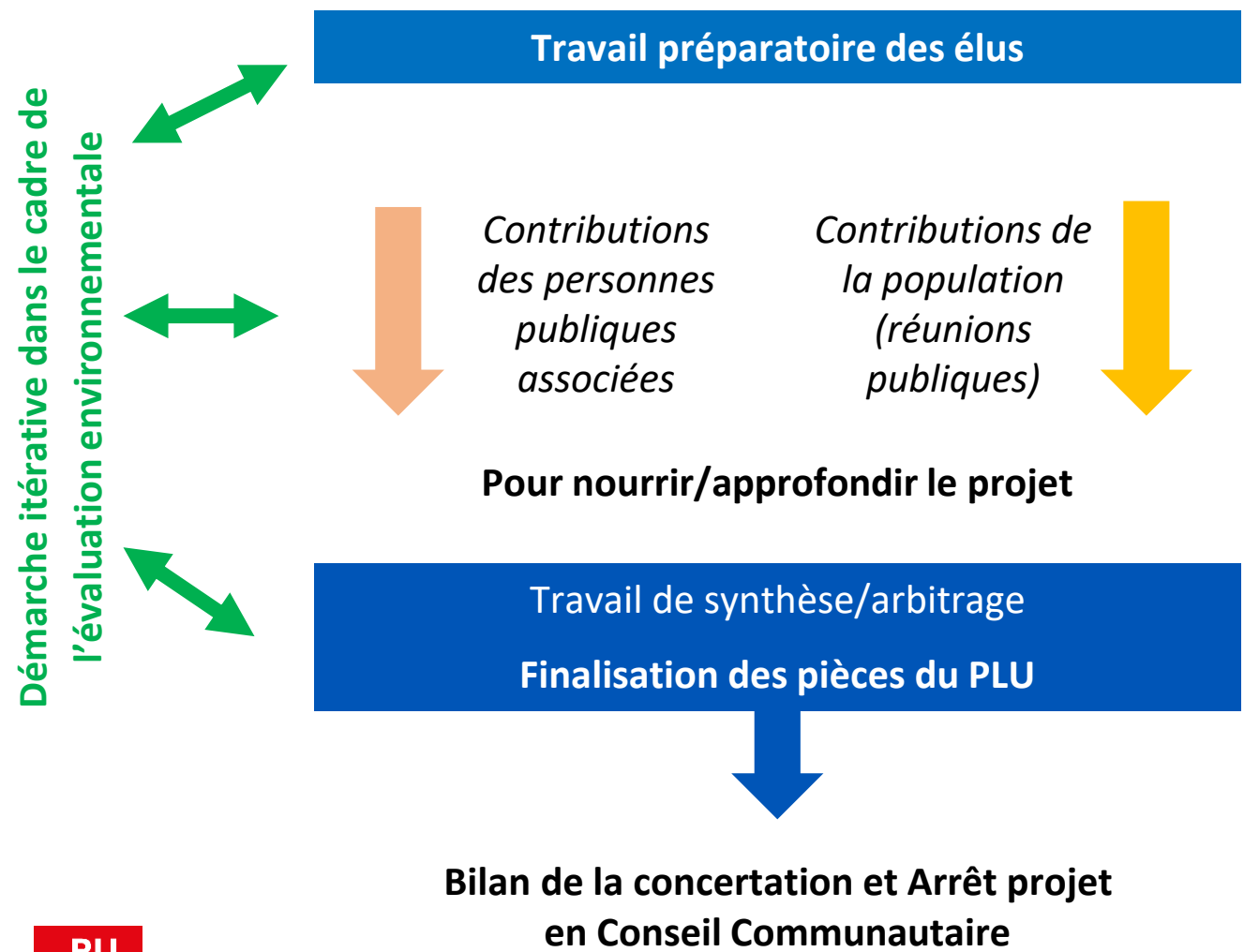
** *Terrain non bâti ceinturé de constructions ou de voirie*

- tout terrain non bâti au contact des espaces agricoles ou naturels périphériques

15 ha déjà consommés depuis 2021



**Le compteur tourne déjà
Toute nouvelle consommation
foncière sera à déduire des choix
futurs**



FIL CONDUCTEUR / MIEUX MAITRISER LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

AXE 1 / RÉPONDRE AUX BESOINS DES HABITANTS DU TERRITOIRE

AXE 2 / S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PRÉSERVER L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE AINSI QUE CES MILIEUX

AXE 3 / TENDRE VERS MODÈLE PLUS SOBRE EN RESSOURCES ET S'ARTICULANT AUTOUR DES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE

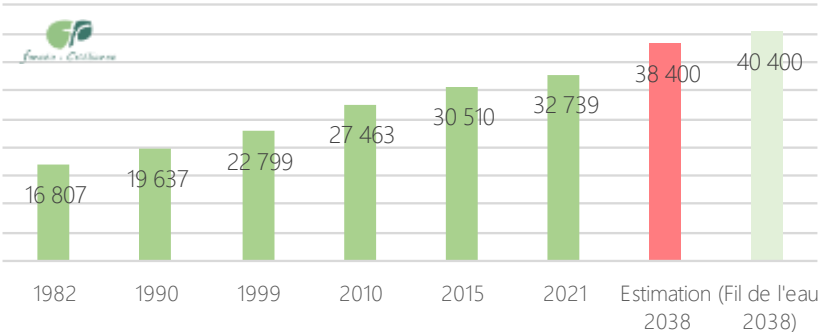
1

Tendre vers un scénario de croissance démographique plus modéré :

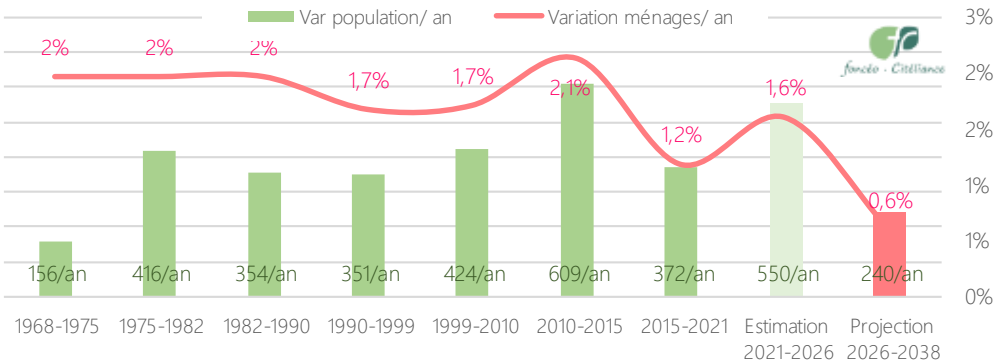
- pour répondre prioritairement aux besoins des habitants
- pour limiter la pression sur les ressources *
- pour limiter la résidentialisation du territoire

**On entend ici le terme « ressources » au sens large : ressource foncière, ressource agricole, ressource en eau, capacité des réseaux et des milieux, ...*

CC Rumilly Terre de Savoie, évolution de la population & projection
Traitement Foncéo -Citéliance des données INSEE 2021 et projection scénario 3100 logements



CC Rumilly Terre de Savoie, évolution démographique & objectifs
Traitement Foncéo -Citéliance des données INSEE 2021 et projection scénario 3100 logements



AXE 1 / RÉPONDRE AUX BESOINS DES HABITANTS DU TERRITOIRE

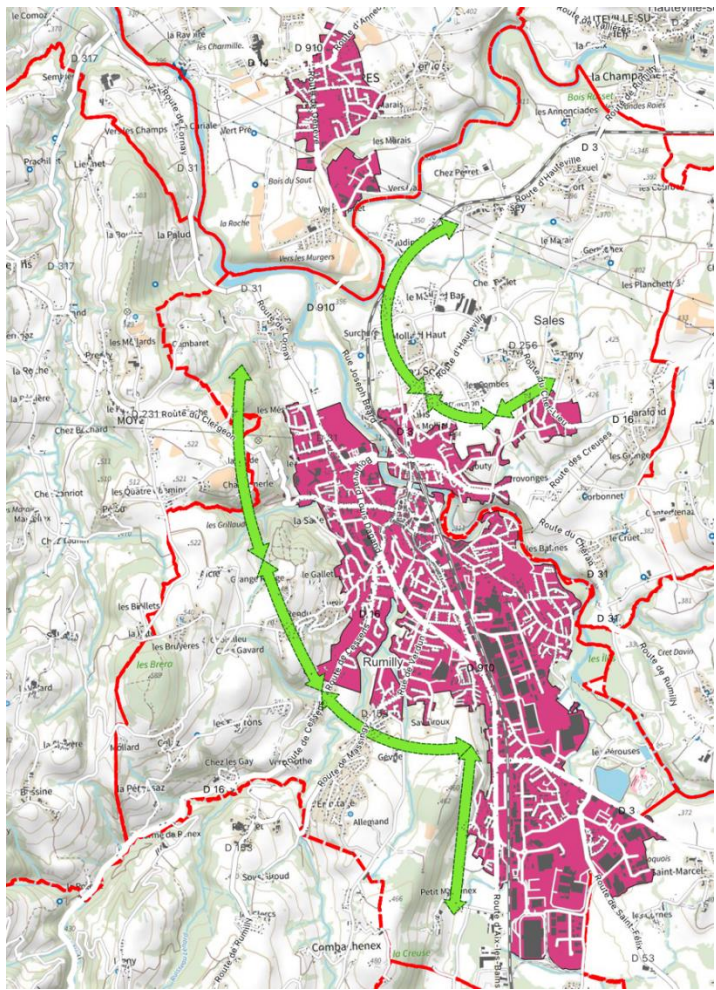
- 1** Renforcer l'armature urbaine du territoire, à l'échelle du piéton, autour d'un pôle d'appui et d'un réseau de centres-villages/bourg
- 2** Organiser, diversifier et programmer la production de logements pour répondre aux besoins identifiés sur le territoire et dans une optique de maîtrise du développement
- 3** Rénover les logements et lutter contre les logements vacants
- 4** Cibler les réponses à apporter aux besoins locaux en logements
- 5** Piloter la politique locale de l'habitat
- 6** Conforter l'activité économique et l'emploi sur le territoire
- 7** Accompagner la qualité du cadre de vie, la fonctionnalité et la qualité des services, y compris les communications numériques
- 8** Poursuivre la revitalisation du cœur de ville de Rumilly
- 9** Accompagner la vitalité des centres-bourgs et des centres-villages



Axe 1 / répondre aux besoins des habitants du territoire

1

Renforcer l'armature urbaine du territoire, à l'échelle du piéton, autour d'un pôle d'appui et d'un réseau de centres-villages/bourg



Le pôle d'appui a vocation à accueillir la majeure partie du développement futur



Sur la partie basse des coteaux habités de Rumilly, la mobilisation d'espaces agricoles, naturels et forestiers pour du logement sera évitée (hors coups partis). Compte-tenu de leur proximité du cœur de ville, les grosses dents creuses (supérieures à 2 500 m2) pourront toutefois être mobilisées.

Armature urbaine	Volumétrie possible
Centre-ville de Rumilly	Traiter le rapport à la rue. Adapter les hauteurs bâties aux enjeux.
Cœur de Vallières et de Sales	
Secteurs de confortement en densification	Permettre le collectif dense entre le R+2+C jusqu'au R+5+C
Secteurs de confortement en densification modérée	Permettre une constructibilité allant jusqu'à l'habitat intermédiaire ou le collectif horizontal.

Axe 1 / répondre aux besoins des habitants du territoire

1

Renforcer l'armature urbaine du territoire, à l'échelle du piéton, autour d'un pôle d'appui et d'un réseau de centres-villages/bourg

Exemple de volumétries recherchée dans le pôle d'appui de Rumilly

UA1 – centre contemporain UB1 – densification forte



UB2 – mutation du tissu pavillonnaire



UB3 – densification du tissu pavillonnaire

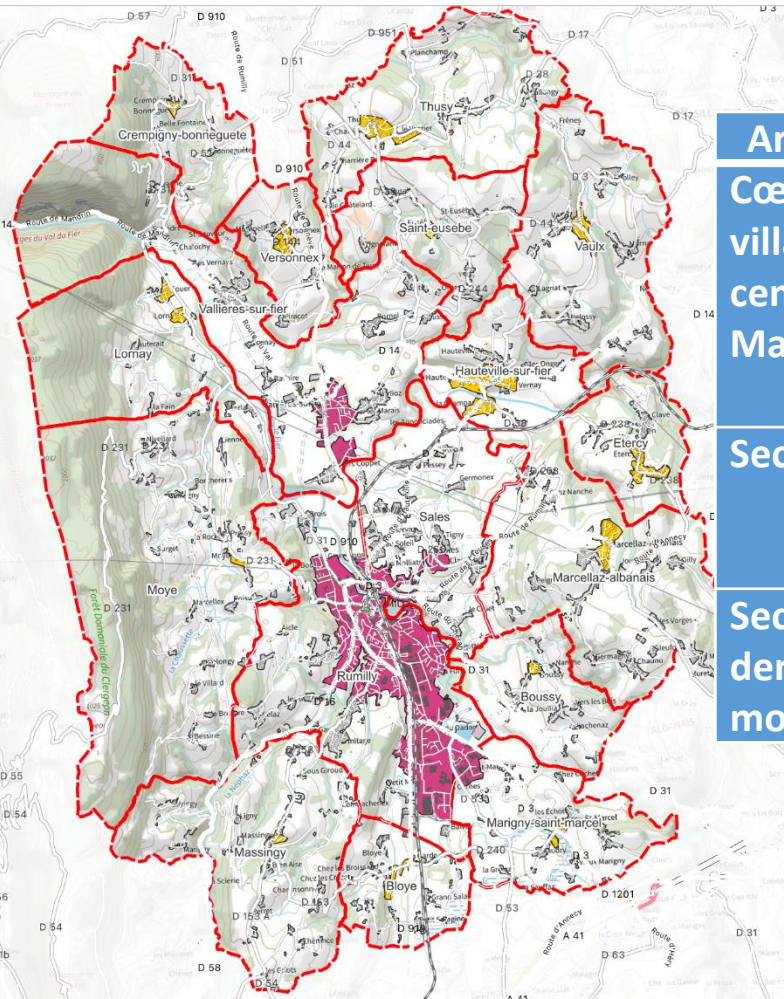


Axe 1 / répondre aux besoins des habitants du territoire

1

Renforcer l'armature urbaine du territoire, à l'échelle du piéton, autour d'un pôle d'appui et d'un réseau de centres-villages/bourg

Définir des **espaces préférentiels de densification sur les autres communes**



Armature urbaine	Volumétrie possible
Cœur des centre-village et du centre-bourg de Marcellaz-Albanais	Privilégier les volumes de type gros corps de ferme (R+1+combles), tout en ouvrant les possibilités à des hauteurs plus importantes selon les configurations
Secteurs d'OAP	Permettre une constructibilité supérieure allant jusqu'au collectif R+2+combles
Secteurs de densification modérée	Permettre une constructibilité allant jusqu'à l'habitat intermédiaire ou le collectif horizontal.

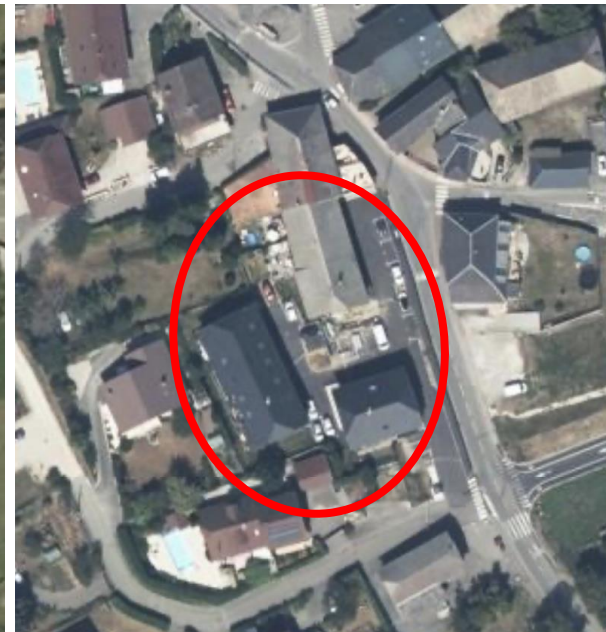
Limitier le développement urbain dans les **périphéries et hameaux hors espaces préférentiels de densification y compris le cœur urbain**
→ **Pas d'extension sur les espaces agricoles et naturels**

Axe 1 / répondre aux besoins des habitants du territoire

1

Renforcer l'armature urbaine du territoire, à l'échelle du piéton, autour d'un pôle d'appui et d'un réseau de centres-villages/bourg

Exemple de volumétries recherchée dans les cœurs de villages anciens



Axe 1 / répondre aux besoins des habitants du territoire

1

Renforcer l'armature urbaine du territoire, à l'échelle du piéton, autour d'un pôle d'appui et d'un réseau de centres-villages/bourg

Exemple de volumétries recherchée dans les OAP en confortement de centre-village



2

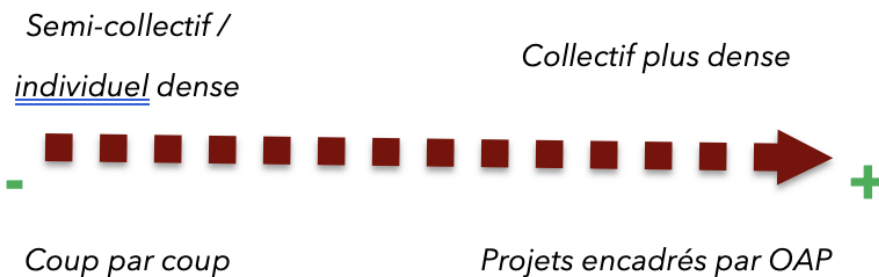
Organiser, diversifier et programmer la production de logements pour répondre aux besoins et dans une optique de maîtrise du développement

- Etre en capacité de produire **environ 265 logements par an sur la période 2025-2038**.
- Orienter cette production de logements avec :
 - Environ **60 %** des nouveaux logements sur les communes du pôle d'appui (ville-centre de Rumilly, communes-bourgs de Sales et de Vallières-sur-Fier)
 - Environ **40%** des nouveaux logements sur les autres communes (commune-bourg de Marcellaz-Albanais et communes-villages).



Les projets autorisés dont les travaux n'ont pas encore commencé à la date du débat sur le PADD sont intégrés dans cet objectif de production de logements.

- Prévoir **une part de logement social**
- **Hors OAP ou autre dispositif règlementaire spécifique, les possibilités de densification par construction neuve seront plus limitées**



3

Rénover les logements et lutter contre les logements vacants

- Accompagner les Communes dans la définition et la faisabilité de leurs projets urbains
- Continuer à favoriser les projets de réhabilitation et de rénovation énergétique
- Favoriser le renouvellement du patrimoine foncier pour l'habitat via une stratégie d'actions foncières.

4

Cibler les réponses à apporter aux besoins locaux en logements

- Améliorer la possibilité des ménages jeunes et familiaux d'accéder à la propriété (accession aidée)
- Fluidifier les parcours résidentiels en organisant et soutenant la production locative (sociale et intermédiaire)
- Répondre aux besoins spécifiques des jeunes, des personnes âgées et publics fragiles

5

Piloter la politique locale de l'habitat

6

Conforter l'activité économique et l'emploi sur le territoire

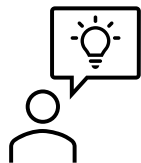
- **Permettre le confortement des seules zones commerciales existantes** (zone commerciale Nord de Rumilly, Zone commerciale boulevard de l'Europe, rue René Cassin à Rumilly et route du Lavoir à Sales).
- **Préserver et optimiser le foncier économique**
 - Préserver les zones d'activités industrielles en évitant leur mutation vers des zones commerciales, de services ou d'habitat. Toutefois, il conviendra de permettre la diversification et l'amélioration de leur attractivité, et notamment :
 - Une activité commerciale liée aux entreprises en place (magasins d'usine par exemple).
 - Les activités commerciales et de services liées au fonctionnement des zones (services de restauration, crèche d'entreprise, ...).
 - Les activités de services ouverts au public sous conditions.



6

Conforter l'activité économique et l'emploi sur le territoire

- Conforter la ZAE de Rumilly Nord (Vallières-sur-Fier), comme zone d'activité d'envergure intercommunale.



Ce confortement passera notamment par une extension de son périmètre actuel.

- Accompagner une évolution progressive de la ZAE de Rumilly Sud / les Grives vers des activités compatibles avec l'enjeu de préservation de la ressource en eau (captage de Madrid),

en proposant le cas échéant de nouvelles solutions d'implantation sur le territoire.

- Conforter les zones d'intérêt local existantes au sein des enveloppes déjà urbanisées, voire en permettant leur extension depuis les réseaux existants



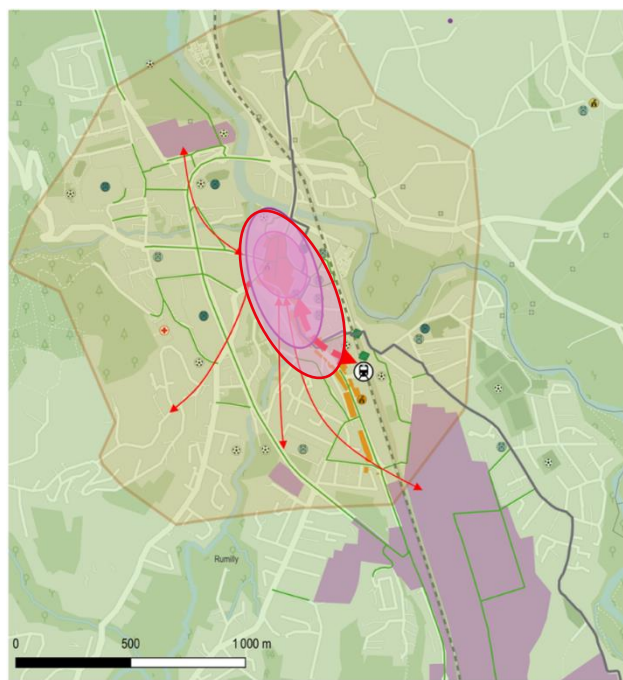
- Permettre l'agrandissement des activités isolées, sous conditions.

Axe 1 / répondre aux besoins des habitants du territoire

7 Accompagner la qualité du cadre de vie, la fonctionnalité et la qualité des services, y compris les communications numériques

Renforcer l'armature des services et équipements, dans un objectif de lien social, en s'appuyant principalement sur les centres bourg, les centres-villages et sur le coeur urbain.

8 Poursuivre la revitalisation du cœur de ville de Rumilly



- Pôles générateurs de déplacements
- Collèges/Lycées
 - Ecoles maternelles/primaires
 - Communauté de communes
 - Mairies
 - Etablissements hospitaliers
 - Equipements sportifs et de loisirs
 - Zones d'activités économiques et commerciales
 - Commerces de proximité
- Futur réseau cyclable
- Futur réseau cyclable Rumilly
 - Véloroute des 5 Lacs
- Isochrone marche à pied <15 min
- Isochrone vélo à assistance électrique <15min

Stratégie de mobilité en faveur de l'attractivité du centre-ville de Rumilly

- Piétonnisation, espaces publics qualitatifs
- Politique de stationnement en faveur de l'attractivité du centre
- Réduire l'emprise foncière de la voiture au profit d'espaces publics qualitatifs
- Stationnement vélo

Renforcer l'accessibilité du centre de Rumilly (depuis les quartiers de l'Aumône, Grumillon et Provonges) en modes actifs par des aménagements qualitatifs

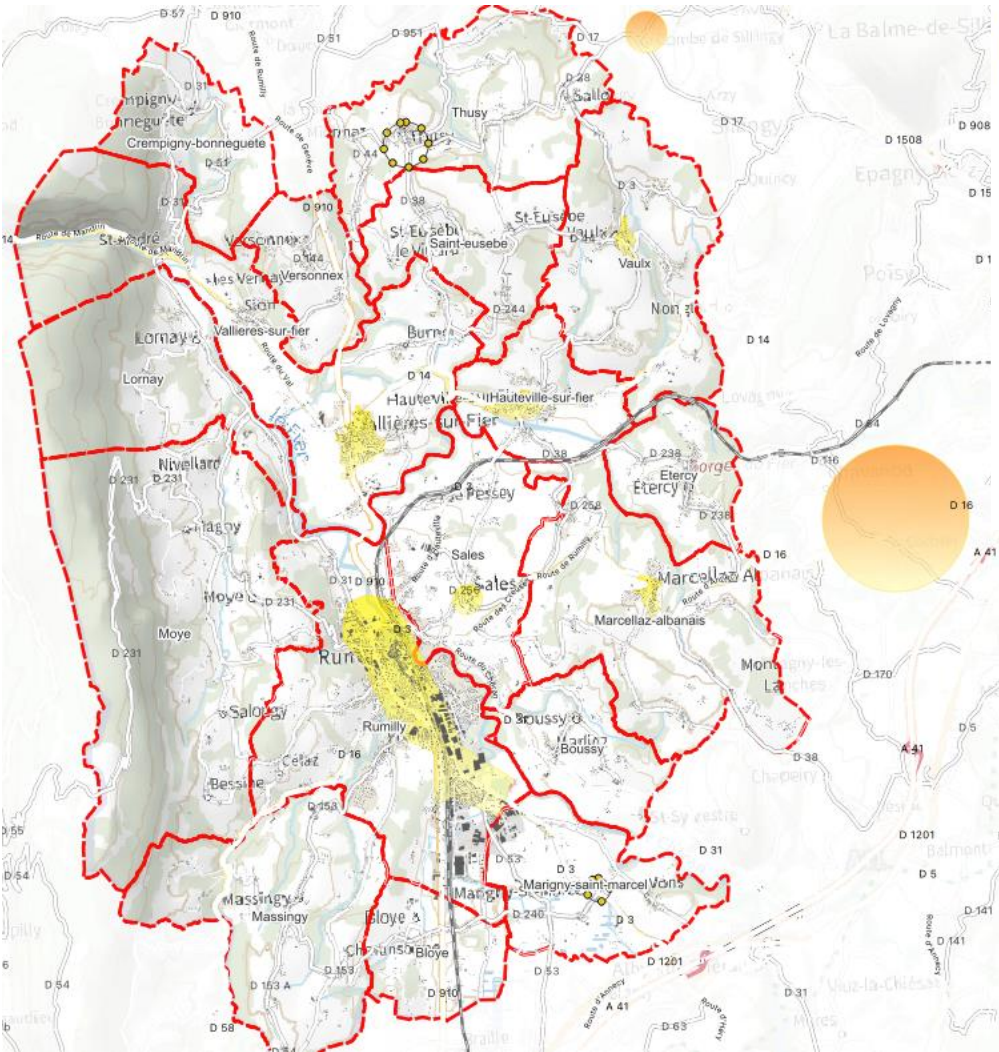
Connecter la gare au centre-ville par un itinéraire piéton qualitatif

Infographie Citec 2024

Réguler les livraisons dans le centre de Rumilly afin d'assurer le bon fonctionnement de l'approvisionnement et réduire les conflits d'usage.

9

Accompagner la vitalité des centres-bourgs et des centres villages



- Centralité majeure (Rumilly)
- Centralité secondaire (Vallières)
- Centralités de proximité (Marcellaz-Albanais, Hauteville-sur-Fier, Sales, Vaulx)
- Relais locaux ponctuels pouvant développer dans les centres-villages pour affiner le maillage territorial, sous réserve de ne pas venir concurrencer les autres centralités.
 - Repérage non exhaustif sur la carte ci-contre : Notamment, les centre-village de Marigny-Saint-Marcel (bénéficiant en plus de la visibilité d'un axe structurant de mobilité) et de Thusy (complétant le maillage des centralités de proximité au nord du territoire)
- Centralités secondaires (Chavanod) ou de proximité (La Combe de Sillingy) environnantes



Les activités « commerces et services » ne seront pas interdites en dehors des périmètres de centralités existants ou à créer et notamment selon les dispositions du SCoT du Bassin Annecien.

AXE 2 / S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PRÉSERVER L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE AINSI QUE CES MILIEUX

1

Préserver les dynamiques écologiques du territoire au travers de la prise en compte de la trame verte et bleue ... mais aussi noire

2

Mettre en place un projet de paysage à l'échelle globale du territoire, notamment en définissant clairement les limites entre espaces urbanisés et espaces agricoles ou naturels

3

Préserver les espaces agricoles et pérenniser les exploitations / Encourager la diversification de l'agriculture en faveur des circuits courts

4

Améliorer le confort climatique au sein des espaces urbains et développer les espaces de nature en ville

5

Protéger le patrimoine bâti comme support de cohésion urbaine

6

Accompagner la densification en promouvant des formes urbaines adaptées et en prenant en compte le bâti existant

7

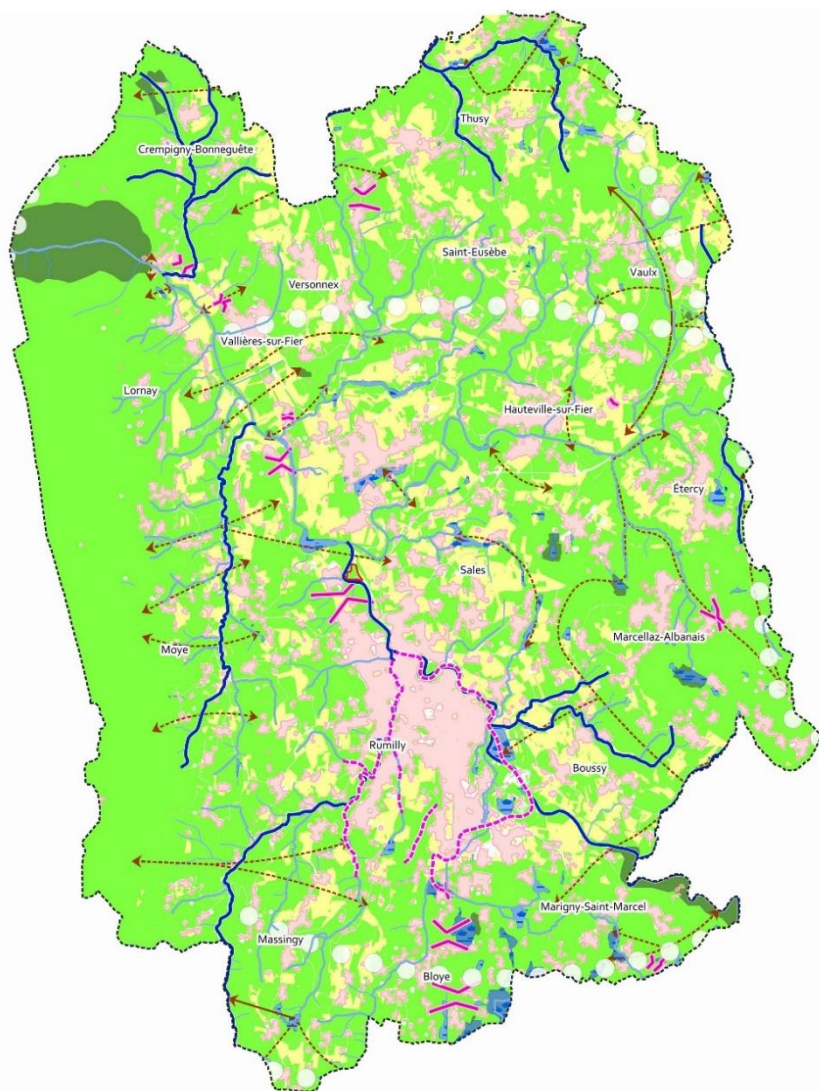
Promouvoir la découverte du territoire



Axe 2 / s'adapter au changement climatique et préserver l'identité du territoire ainsi que ses milieux

1

Préserver les dynamiques écologiques du territoire au travers de la prise en compte de la trame verte et bleue ... mais aussi noire



 Préserver voire renforcer la perméabilité des corridors écologiques

 Maintenir les axes de déplacement de la faune

 Préserver les grandes continuités écologiques des pressions urbaines

 Maintenir les continuités urbaines et restaurer les points de rupture, en lien avec la mobilité douce

 Préserver les réservoirs de biodiversité et espaces naturels d'intérêt écologique majeur

 Maintenir les fonctionnalités des espaces naturels et agricoles complémentaires, relais des réservoirs de biodiversité

 Prendre en compte les fonctionnalités des espaces de nature ordinaire dans la dynamique écologique et la mobilité douce

 Préserver voire restaurer les fonctions écologiques et hydromorphologiques des cours d'eau et leurs espaces de bon fonctionnement

 Garantir une préservation des réservoirs biologiques

Axe 2 / s'adapter au changement climatique et préserver l'identité du territoire ainsi que ses milieux

2

Mettre en place un projet de paysage à l'échelle globale du territoire, notamment en définissant les limites entre espaces urbanisés et espaces agricoles ou naturels

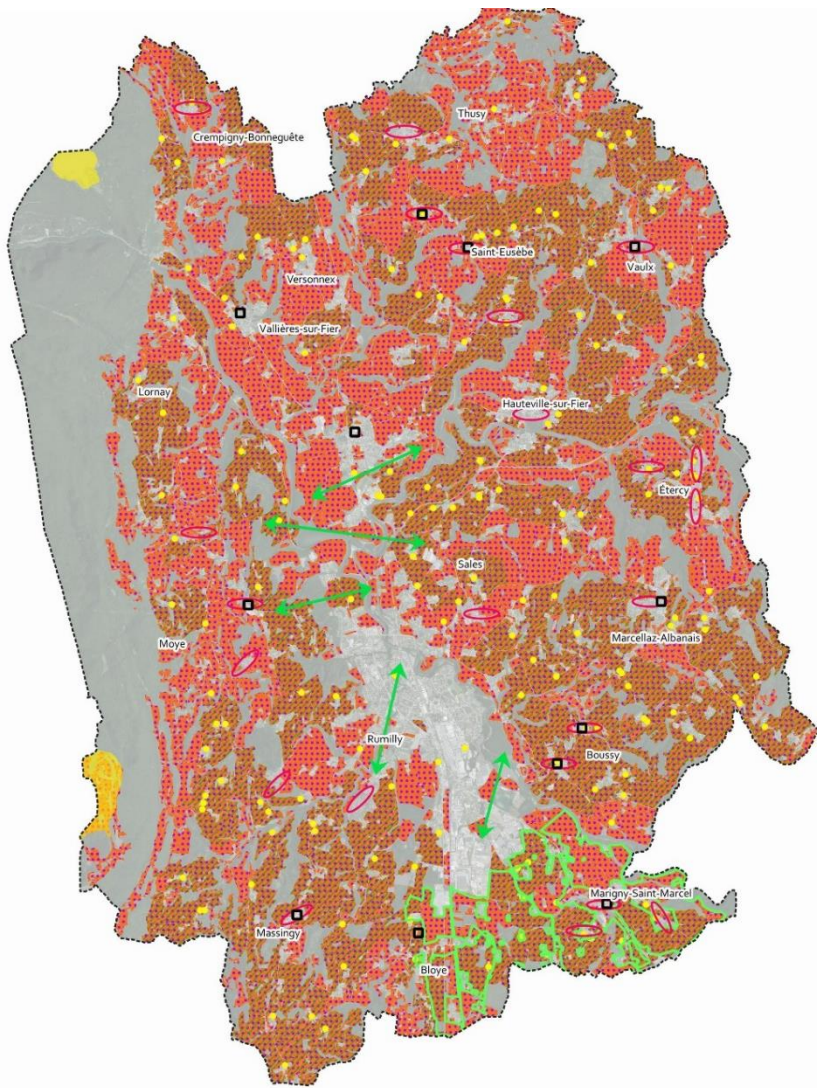
- Définir des limites claires entre espaces urbains et espaces naturels :
 - *En concentrant l'essentiel du développement urbain sur les espaces déjà urbanisés et ensuite sur les espaces naturels ou agricoles interstitiels, donc imbriqués dans l'enveloppe urbaine ;*
 - *En limitant, pour l'habitat, l'urbanisation en extension aux seuls espaces préférentiels de densification*
- Stopper l'urbanisation en extension des hameaux et densification limitée pour limiter les conflits d'usage avec l'agriculture.
- Structurer l'entrée Sud de Rumilly



Axe 2 / s'adapter au changement climatique et préserver l'identité du territoire ainsi que ses milieux

3

Préserver les espaces agricoles et pérenniser les exploitations / Encourager la diversification de l'agriculture en faveur des circuits courts



Agriculture

- Pérenniser la destination agricole des sièges d'exploitation pérennes
- Prendre en compte la Zone Agricole Protégée
- Préserver les espaces agricoles de proximité
- Préserver la bonne qualité des surfaces agricoles
- Préserver les espaces agricoles à enjeux

Paysage

- Préserver la qualité des points de vue majeurs
- Préserver les coupures vertes
- Maintenir et renforcer la lisibilité des silhouettes des villages et hameaux
- Préserver les espaces sommitaux ouverts

AGRESTIS
eco-développement
Réalisation Agrestis et : 2020/2021 / Tania Depaepe, 04/07/2024.
Fond de carte: BD ORTHO® BD TOP® ©IGN - 2020
Sources: DREAL AURA - 2022, Groupe départemental de suivi de l'inventaire des zones humides - janvier 2020, Agrestis, FDCN - 2014, SANDRE - 2023, SRADET, SCOT Bassin Armoise

Axe 2 / s'adapter au changement climatique et préserver l'identité du territoire ainsi que ses milieux

4

Améliorer le confort climatique au sein des espaces urbains et développer les espaces de nature en ville

- **Prendre en compte le confort climatique:**

- *En favorisant l'ensoleillement l'hiver, et le rafraîchissement l'été (meilleure circulation de l'air) ;*
- *En luttant contre les îlots de chaleur (présence de l'eau et des espaces verts de pleine terre, ...).*

- **Limitier l'empreinte carbone du développement urbain**

- *En préservant les principaux puits de carbone existants (bois, pleine terre)*
- *En limitant les prélèvements de terre : privilégier l'adaptation du bâti au terrain.*
- *En imposant des plantations le cas échéant.*
- *En encourageant la mutation du bâti existant par rapport à la démolition-reconstruction*

- **Privilégier une gestion du stationnement qui limite l'imperméabilisation ou qui soit résiliente.**

- Les stationnements ouverts en aérien privilégieront les matériaux perméables
- Les stationnements enterrés seront prévus essentiellement sous l'emprise des bâtiments.

- **Prévenir et réduire la vulnérabilité du territoire et des populations aux pollutions, nuisances, risques naturels et technologiques :**

- Limiter les ruissellements
- Éviter d'augmenter les risques technologiques dans les zones d'habitat (TMD et certaines ICPE).
- Prendre en compte les secteurs affectés par le bruit en cherchant à ne pas exposer de nouvelles populations et à préserver des zones de calme

Axe 2 / s'adapter au changement climatique et préserver l'identité du territoire ainsi que ses milieux

5 Protéger le patrimoine bâti

- **Maintenir la qualité urbaine et paysagère en préservant la composition générale et le bâti caractéristique des entités historiques :**
 - Prendre en compte le projet de Site Patrimonial Remarquable (SPR) du cœur de ville de Rumilly.
 - Préserver la structure historique des différents sites urbains (y compris les cœurs de hameaux) : densité, alignements d'édifices sur rue, gabarits...
 - Maintenir, dans certains cas, les petits jardins, placettes, ... des entités historiques qui articulent le domaine bâti et donnent toute sa qualité aux espaces publics.
 - Encourager la rénovation du bâti existant des hameaux
 - Etablir un nuancier intercommunal
- **Identifier et conserver les bâtiments et constructions d'intérêt.** Pour cela il conviendra d'identifier les différents objectifs de protection, selon les typologies. Aussi, être attentif au maintien de la qualité des abords desdits bâtiments.



Axe 2 / s'adapter au changement climatique et préserver l'identité du territoire ainsi que ses milieux

6

Accompagner la densification en promouvant des formes urbaines adaptées et en prenant en compte le bâti existant

- Assurer la bonne intégration des projets sur le territoire :
 - Limiter l'impact visuel des nouvelles constructions*
 - Accorder la volumétrie avec la massivité des fermes traditionnelles.*
 - Préférer des géométries compactes.*
 - Travailler l'articulation des projets avec l'espace public.*
 - De manière générale, la densification du tissu bâti doit s'accompagner d'un aménagement « apaisé » des bandes de reculs, limitant les nuisances.*
- Prendre en compte la densification du foncier bâti existant
 - En mutualisant les accès en cas d'opération de densification (lorsque cela est possible) ;*
 - En encadrant la division parcellaire (prise en compte des vis-à-vis, retraits, et de la capacité des voiries essentiellement).*



7 Promouvoir la découverte du territoire

- **Développer les Infrastructures de Loisirs et de culture :**
 - Aménager et conforter les infrastructures de loisirs
 - Aménager des espaces pour des événements culturels et artistiques.
 - Faciliter la découverte des abords de la Néphaz, du Fier et du Chéran.
 - Appuyer le développement sur les orientations du schéma de déplacement doux et notamment la dorsale connectant le noyau urbain aux étangs de Crosagny.
- **Développement de Pistes Cyclables et de Sentiers de Randonnée :**
- **Développement de l'Offre d'Hébergement et/ou d'événementiel :**
 - Favoriser l'installation de nouveaux hébergements (hôtels, gîtes,...).
 - Encourager les initiatives d'hébergement alternatif sur des sites adaptés).
 - Intégrer le projet touristique du Château de Chitry.

AXE 3 / TENDRE VERS MODÈLE PLUS SOBRE EN RESSOURCES ET S'ARTICULANT AUTOUR DES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE

1

Organiser la production de logements autour des réseaux de mobilité du quotidien, existants et à venir

2

Repenser une mobilité durable globale à l'échelle du Grand Territoire, pour réduire la dépendance à la voiture et favoriser les mobilités alternatives en direction de Rumilly et du Grand Annecy

3

Assurer une gestion durable de la ressource en eau, quantitative et qualitative

4

Échelonner le développement en fonction de la disponibilité de la ressource en eau et des possibilités d'assainissement

5

Tendre vers une diminution de 50% minimum du rythme de consommation d'ENAF, soit un rythme de 7 ha/an maximum sur la période 2025-2031 et viser une artificialisation des sols de 3,50 ha/an maximum entre 2031 et 2038

6

Accompagner la nécessaire transition énergétique et la sobriété

7

Limiters les déchets et favoriser le recyclage



1

Organiser la production de logements autour des réseaux de mobilité du quotidien, existants et à venir

- Assurer le lien entre urbanisme et mobilité en concentrant l'offre en logement dans les espaces prioritaires de densification qui bénéficient :
 - D'une accessibilité au réseau des mobilités vers le Grand Territoire (gare, réseau J'ybus, véloroute)
 - Et/ou d'une centralité de proximité permettant de limiter les besoins en déplacements du quotidien.
 - Ou d'une bonne accessibilité (existante ou à venir) aux centralités de proximité environnantes via notamment les réseaux cyclables avec des temps de parcours limités
- Garantir des solutions de mobilité à tous les habitants, dont en espace moins dense et aux personnes qui ne disposent pas de solution alternative à la voiture

1

1



Centralité secondaire (Vallières)



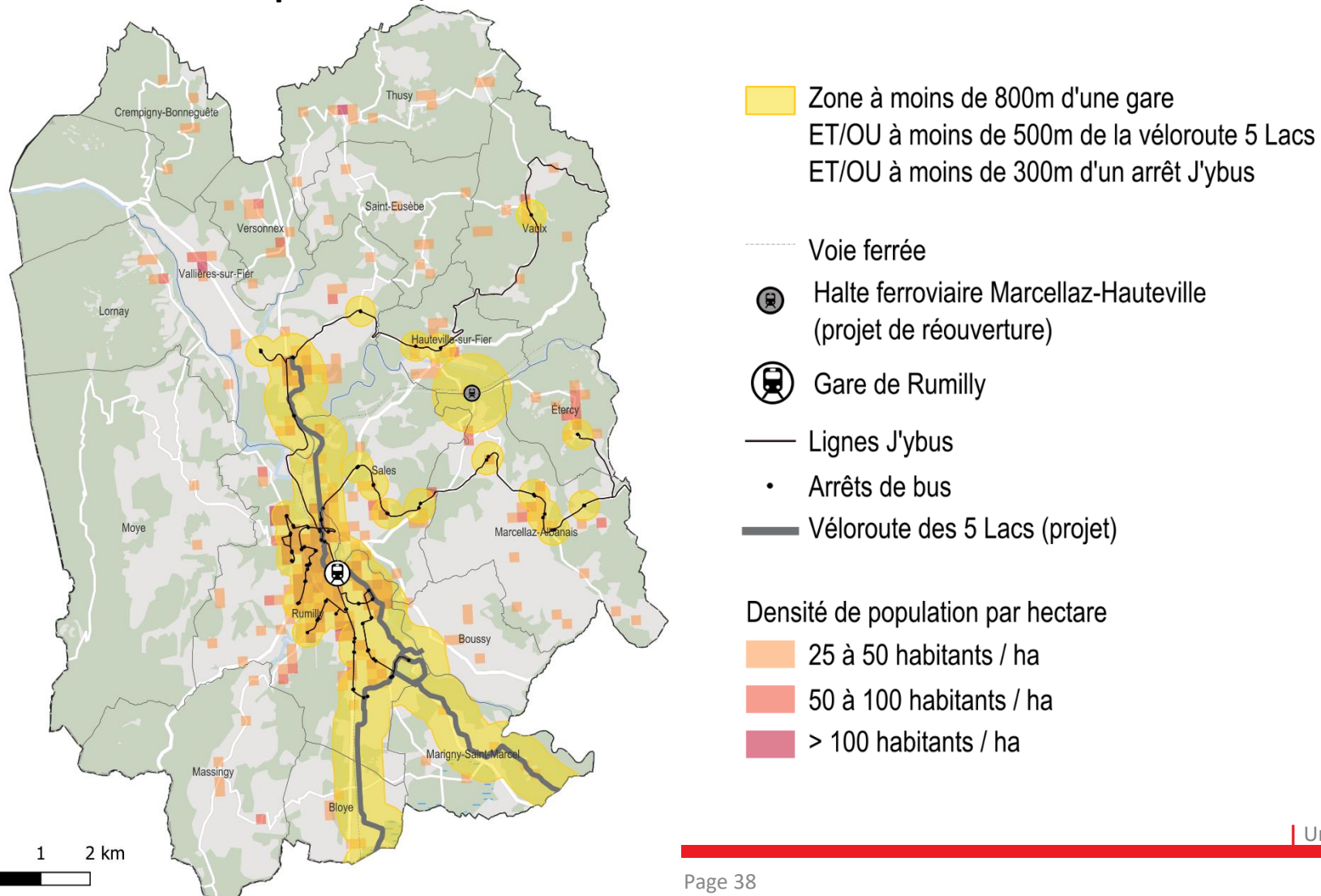
Principales infrastructures supports des mobilités internes (hors réseau J'ybus), pour offrir une alternative uni-modale à la voiture individuelle



Axe 3 / tendre vers un modèle plus sobre en ressources et s'articulant autour des mobilités alternatives à la voiture

1

Organiser la production de logements autour des réseaux de mobilité du quotidien, existants et à venir



Axe 3 / tendre vers un modèle plus sobre en ressources et s'articulant autour des mobilités alternatives à la voiture

2

Repenser une mobilité durable globale à l'échelle du Grand Territoire, pour réduire la dépendance à la voiture et favoriser les mobilités alternatives en direction de Rumilly et du Grand Annecy

- Renforcer l'attractivité de la gare de Rumilly en tant que pôle multimodal
- Etudier l'opportunité et la faisabilité de la réouverture de la halte ferroviaire de Marcellaz-Hauteville
- Anticiper les liaisons bus vers la gare de Seyssel (projet du Conseil Régional).
- Aménager des aires de mobilité avec covoiturage aux centres des communes (*arrêt de bus, parking à vélo et parking de covoiturage regroupés sur un même aménagement*).
- Compléter les itinéraires vélo avec les intercommunalités voisines.
- Réfléchir à une connexion entre la véloroute de l'Albanais et la ViaRhôna.
- Réfléchir aux liaisons vélo inter-quartiers (coteaux de Rumilly).



3

Assurer une gestion durable de la ressource en eau, quantitative et qualitative

- **Poursuivre la politique visant le bon état écologique des cours d'eau.**
 - *En maintenant ou en restaurant des espaces de respiration et les ripisylves le long des cours d'eau.*
- **Préserver la ressource en eau disponible et mobilisable**
 - *En prenant en compte les périmètres de protection des captages d'Alimentation en Eau Potable (AEP) y compris en projet (Madrid), ce qui permettra aussi de maîtriser les risques pour la santé humaine.*
 - *En poursuivant la mise aux normes du réseau d'eau potable (amélioration du rendement) et de défense incendie.*
 - *En favorisant les économies d'eau potable, notamment en promouvant la récupération des eaux de pluie.*

4 Échelonner le développement en fonction de la disponibilité de la ressource en eau et des possibilités d'assainissement

- Différer l'ouverture à l'urbanisation dans l'attente de l'amélioration des capacités d'assainissement des eaux usées.
- Assurer une capacité d'accueil compatible avec la ressource en eau
 - En sécurisant le maillage du réseau AEP avec les intercommunalités voisines.
- Ne pas renforcer les secteurs présentant les entraves suivantes :
 - Un investissement trop important pour y développer les réseaux
 - Une capacité épuratoire des sols trop faible en l'absence de raccordement au réseau d'assainissement
- Renforcer les stations de traitement des eaux usées

Axe 3 / tendre vers un modèle plus sobre en ressources et s’articulant autour des mobilités alternatives à la voiture

5

Tendre vers une diminution de 50% minimum du rythme de consommation d’ENAF, soit un rythme de 7 ha/an maximum sur la période 2021-2031 et viser une artificialisation des sols de 3,50 ha/an maximum entre 2031 et 2038

Habitat	Viser une majeure partie de la production au sein des enveloppes urbaines : - Minimum 70% dans les communes du cœur urbain - Minimum 85% dans les autres communes En conséquence, la consommation d’ENAF sera limitée sur 2025-2038 à : - <i>Maximum 16,50 ha sur les communes du cœur urbain</i> - <i>Maximum 11 ha sur les autres communes</i>
Artisanat/ Industrie	Limiter la consommation d’ENAF à environ <i>31 ha maximum</i> sur les secteurs de Rumilly Nord et de Rumilly Sud/les Grives. Permettre complémentaiement l’extension des zones artisanales existantes
Commerce	Pas d’extension
Équipements	Mobiliser le foncier nécessaire au renforcement des équipements
Tourisme	Permettre l’émergence de projets touristiques, en privilégiant la mobilisation de foncier déjà artificialisé (domaine de Chitry, ...).

6

Accompagner la nécessaire transition énergétique et la sobriété

- Renforcer l'efficacité énergétique du bâti (isolation thermique, production d'énergie renouvelable, récupération d'eau...) et leur adaptation au changement climatique.
- Tenir compte des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR)
- Encourager la filière « bois-énergie » et mettre en œuvre un schéma de desserte forestière afin de faciliter une exploitation raisonnée de la forêt
 - *Permettre le stockage des grumes*
 - *Développer les réseaux de chaleur*
- Encourager le recours aux énergies renouvelables
 - *Le photovoltaïque fait partie des solutions à déployer dans une logique de production de renouvelable. Toutefois, il conviendra de veiller à la non-concurrence entre la production agricole et la production d'énergie renouvelable.*

7 Limiter les déchets et favoriser le recyclage

- **Inciter la réduction des déchets, via des dispositifs publics** (mise en place de points de collecte des biodéchets, ...).
- **Lutter contre les décharges sauvages et réduire les transports routiers de matériaux en encadrant notamment la gestion des terres issues des chantiers :**
 - Privilégier l'adaptation du bâti au terrain et favoriser le réemploi des terres sur les projets ;
 - Dans le cadre de la poursuite, bien que plus limitée, du développement urbain du territoire, **mettre en place une stratégie pour le stockage et la valorisation des terres prélevées, tout en préservant au mieux les espaces agricoles, naturels et forestiers.**
- **Soutenir les initiatives locales de réparation et de réutilisation (ressourceries).**
- **Organiser la valorisation des déchets inertes.**

Projet d'Aménagement et de Développement Durables



Orientations traduites par :

Orientations
d'Aménagement et de
Programmation

Règlement écrit

Règlement
graphique (zonage)

Programme
d'Orientations et
d'Actions Habitat

Révision du PLUiHM

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

DÉBATS / ÉCHANGES

RAPPEL DES MODALITÉS DE CONCERTATION PRÉALABLE

- Mise à disposition du public d'un dossier comportant notamment les documents relatifs au projet et les délibérations, au fur et à mesure de leur élaboration au siège de la communauté de communes
- Mise à disposition des informations relatives à l'avancement du projet de PLUi-HM révisé au moyen d'articles notamment dans la presse locale, dans le magazine d'informations communautaires ou sur le site Internet de la Communauté de Communes
- Mise à disposition d'un registre papier au siège de la Communauté de communes afin de recueillir les observations, avis et propositions du public
- Possibilité d'adresser des observations et propositions par courrier à l'attention de : Monsieur le Président de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, à l'adresse suivante : 3, place de la manufacture, 74152 Rumilly Cedex, ou par courriel plui@rumilly-terredesavoie.fr
- Organisation de plusieurs réunions publiques